



## **212478 - Elle a fait la connaissance d'un homme via Internet et voudrait maintenir le contact avec lui pour mieux le connaître parce qu'elle désire l'épouser**

---

### **question**

Je suis une musulmane et je désire épouser l'un des frères que j'ai connus par Internet. C'est un homme converti à l'islam qui vit à l'extérieur. Il est de bonnes mœurs. Il n'a pas d'emploi mais il le trouvera bientôt, s'il plaît à Allah. En ce qui me concerne, je suis en dernière année à l'université. Mes parents ne me permettront de me marier qu'après la fin de mes études prévue dans six mois approximativement. D'ici là, nous voudrions nous connaître mieux afin de savoir dans quelle mesure l'un convient à l'autre. Car il ne m'est pas possible d'engager mon tuteur dans cette affaire sans disposer auparavant de détails concernant la personne que je voudrais épouser. Je voudrais surtout m'assurer de son aptitude à être un père capable de prendre en charge les dépenses, etc. En d'autres termes, je ne voudrais laisser aucune chance, si minime soit elle, à ma famille d'éconduire cet homme. J'ai effectué une prière d'istikhara et toutes les informations que j'ai collectées sur lui jusqu'à ici m'inspirent la satisfaction.

Quelles sont les suggestions que vous me faites pour me permettre de garder le contact avec lui dans la limite de la réserve, de la modération et le respect de la loi religieuse?

### **la réponse favorite**

Louange à Allah.

S'assurer de l'aptitude morale et religieuse du prétendant est l'un des deux piliers du mariage réussi, le second étant la compatibilité sentimentale et l'amour. Le premier pilier est le plus important car la moralité et la piété sont à la base de toute relation réussie, le pilier de tout foyer heureux, même en l'absence d'un sentiment amoureux parfait.



C'est pourquoi il convient de prendre le plus grand soin de ce pilier, de solliciter l'assistance d'Allah le Puissant et Majestueux pour choisir un homme de piété et de bonne moralité. Nous avons déjà expliqué dans la fatwa n° 105728 certains moyens à utiliser pour cette affaire.

S'agissant des entretiens entre un homme et une femme étrangers l'un de l'autre menés grâce aux logiciels conçus à cet effet, il est interdits en principe car de tels entretiens peuvent conduire au mal et à la tentation. Que de fois ces conversations ont-elles entraîné des maux et des épreuves! Elles ont abouti à un attachement sentimental si profond qu'il a fait commettre des actes sexuels odieux. C'est parce que Satan donne à chacun des deux parties l'illusion que l'autre possède des qualités qui justifient qu'on s'accroche à lui et fasse preuve à son égard d'un sentiment qui finit par gâter les affaires de cette vie et de l'autre.

Lacharia a fermé toutes les portes qui débouchent à la tentation. C'est dans ces sens qu'elle a interdit le discours marqué par une douceur suspecte, l'échange de poignées de main, le fait de fixer le regard sur une femme étrangère, le fait de se retirer avec elle ainsi que les entretiens en privé qui constituent une des causes de la tentation, comme il est bien connu.

Cheikh Ibn Djabrine (Puisse Allah le protéger) a été interrogé en ces termes: **Comment juger l'échange de correspondances entre les jeunes des deux sexes quand ces correspondances n'ont rien à avoir avec la perversion et l'amour?** Voici sa réponse: «Il n'est permis à personne de correspondre avec une femme étrangère car cela peut être une source de tentation. Le correspondant peut croire qu'il n'en est pas ainsi. Mais Satan ne cessera de l'y attirer jusqu'à ce qu'il entraîne l'un à s'attacher à l'autre. Le Prophète (Bénédiction et salut soient sur lui) a donné à celui qui entendra parler de l'anti-Christ l'ordre de s'éloigner de lui. Il dit qu'on peut se rendre auprès de lui croyant et ne le quitter qu'après avoir subi une tentation.

Les correspondances échangées entre jeunes garçons et jeunes filles sont la source d'une grande tentation et d'un grand danger. Il faut s'en écarter même si l'auteur de la question dit qu'elles n'ont rien à avoir avec l'amour.» Extrait de Fatwa sur la femme, collection de Muhammad al-Mousnad, p. 96.



Nul doute que les chats ont un plus grand impact et du coup plus dangereux que les correspondances épistolaires. Craignez Allah Très-Haut, ô auteur de la question! Abstenez-vous de vous entretenir avec cet homme car c'est plus à même de sauver votre foi et de garder votre cœur pur. Sachez que le mariage avec un homme pieux est une grâce et un bienfait d'Allah Très-haut. Or la grâce divine ne peut être acquise à travers un acte de désobéissance.

Si l'homme en question veut vous épouser, qu'il entre dans la maison par la porte. Qu'il prenne contact avec votre tuteur pour demander à vous épouser. Après quoi il sera possible de s'assurer de sa piété et de sa moralité à travers l'usage de moyens légaux que nous avons expliqués dans la fatwa que nous avons déjà citée. En outre, cette affaire relève de la responsabilité du tuteur. C'est un des plus importants rôles qu'il doit assumer dans le cadre de l'établissement du mariage. En effet, c'est lui qui doit examiner la situation du prétendant, réfléchir à ses affaires et voir s'il convient quant à son aptitude et sa capacité à respecter ses engagements conjugaux. La femme seule ne peut formuler un jugement objectif sur toutes ces choses.

Vous pouvez néanmoins l'informer de ce qu'il doit fournir avant de venir demander sa main. S'il jouit d'une aisance matérielle et se trouve dans une situation favorable, qu'il entre dans la maison par la porte; qu'il se présente à votre père et se fasse connaître à votre famille.

Allah le sait